

RENCONTRE DE L'ARCAD n°8 et atelier d'échange



Air intérieur et santé, quelles pistes d'actions dans le bâtiment?

Le vendredi 23 mai 2014

CFA interpro de la marne, 32 rue Benjamin Franklin – Chalons en Champagne (51)

Inscription et règlement jusqu'au mercredi 14 mai 2014

Nous passons environ 80% de notre temps dans des bâtiments. L'air que nous y respirons a donc un impact indéniable sur notre confort et notre santé. Ces effets peuvent aller de la simple gêne à l'aggravation ou au développement de pathologies comme les allergies respiratoires. En 2012, l'Organisation Mondiale de la Santé fait état de 4,3 millions de décès prématurés dans le monde liés à la pollution de l'air intérieur.

La conception moderne des bâtiments tend à les rendre étanches à l'air tout en réduisant le niveau de ventilation. Dans le même temps l'ameublement, les produits de construction, de finition ou d'entretien provoquent des émissions de substances nocives comme les formaldéhydes. Ces éléments conjugués aux usages, détériorent la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments et peuvent générer des pathologies pour leurs occupants.

Pour améliorer la qualité sanitaire des bâtiments, il existe des bonnes pratiques à suivre lors des travaux ou en exploitation. Cette 8^{ème} rencontre de l'ARCAD et l'atelier d'échange qui y fera suite présenteront les enjeux de la qualité de l'air intérieur. Elle vous donnera les clefs pour mesurer et améliorer la qualité de l'air de vos bâtiments.

Cette journée sera également l'occasion d'aborder l'obligation de mesure de la qualité de l'air intérieur pour certains établissements recevant du public qui entre en application à partir du 1^{er} janvier 2015 (décret 2011-1728 du 2 décembre 2011).

Public : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, organismes de conseil, de formation et de recherche, industriels et entreprises

Programme

- **09h00 - 09h30 : Accueil**
- **9h30 - 9h45 : Introduction de la rencontre par Cédric VILLETTE, Chargé de mission thermique du bâtiment et construction durable à l'ARCAD**
- **9h45 – 11h15 : Qualité de l'air et santé dans le bâtiment : Intervention de Madame Enora PARENT, Chargée d'études en qualité sanitaire des bâtiments au CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) Nord-Picardie.** Madame PARENT présentera les enjeux de la qualité de l'air dans le bâtiment. Elle détaillera les éléments y participant, leurs impacts sanitaires et proposera des bonnes pratiques afin d'améliorer la qualité sanitaire de nos bâtiments.

- **11h15 - 12h00 : Surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public dit « sensible ».** Intervention de Monsieur Médéric LEVAULT, Directeur de pôle et en charge des mesures de la qualité de l'air au sein de Bureau Véritas en Bourgogne, Picardie et Champagne-Ardenne. Monsieur LEVAULT reviendra sur la mesure de la qualité l'air rendue obligatoire par le décret n°2011-1728. Il détaillera notamment le périmètre des mesures, son mode opératoire et l'obligation de travaux correctifs.

- **Questions – échanges**

- **12h15 - 13h30 : Déjeuner**

- **13h30 - 16h : « Atelier d'échange » sur la pratique de la qualité de l'air intérieur. Témoignages régionaux de mesures, retours d'expériences et outils.** Vous avez mis en place une démarche de mesure et/ou d'amélioration de la qualité de l'air intérieur, vous souhaitez adopter ce type de démarche, vous souhaitez partager des exemples autour du thème de la qualité de l'air intérieur... Cet atelier sera l'occasion de partager vos expériences et d'échanger avec les acteurs régionaux ayant entrepris des démarches similaires

Inscription et règlement jusqu'au mercredi 14 mai 2014 par mail : jeanclaudedaniel52@orange.fr , par courrier : Jean-Claude Daniel, Président de l'ARCAD 4 rue de Lorraine 52000 Chaumont ou par fax 03.25.35.11.34

Renseignements: Aude Catoire- chargée de communication ARCAD – acatoire.arcad@orange.fr – tel : 03 25 94 41 18

L'ARCAD bénéficie du soutien de



Les actions de communication, d'animation et d'ingénierie de formation de l'ARCAD sont cofinancées par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le Fonds européen de développement régional.

